



Paris, le 30 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport Gagneux : les médecins libéraux demandent des décisions claires et rapides

L'Union régionale des médecins libéraux d'Ile-de-France a pris connaissance du pré-rapport Gagneux et salue son souci de faire du dossier médical "*un outil d'abord utile aux professionnels de santé*", et de recadrer les frontières entre dossier personnel et dossier partagé. En définissant le dossier médical personnel comme "*une vue particulière du dossier médical partagé*", en passant d'une simple fonction de mémoire à une "dynamique du partage", le dossier médical redevient un véritable outil au service d'une meilleure coordination des soins et donc de la qualité de soins.

Les décisions politiques sur l'avenir du dossier médical partagé devront être prises prochainement à partir de ce rapport.

L'URML d'Ile-de-France est initiatrice avec les syndicats de biologistes (SDB et SNMB) de l'ARDOC, projet labellisé par le GIP DMP, qui améliore les échanges entre les professionnels de santé d'Ile-de-France par, dans un premier temps, une généralisation de l'usage des messageries sécurisées.

L'URML entend à ce titre souligner les priorités suivantes :

1. Les professionnels de santé libéraux souhaitent éviter tout nouvel attermoisement, pause, voire remise en cause des projets dans lesquels ils se sont investis, sous peine de les démobiliser définitivement ;
2. Le projet de "*dossier patient virtuel et partagé*", qui s'inscrira nécessairement sur plusieurs années, doit prévoir d'accompagner concrètement les professionnels libéraux, c'est-à-dire d'organiser leur formation et leur assistance à l'utilisation de ces outils. Une part significative des financements doit être destinée à aider les promoteurs de projet dans ces tâches ;
3. La coordination de tous les acteurs (GIP CPS et Sesam Vitale, CNAMTS, éditeurs de logiciels...) est indispensable pour obtenir rapidement une cohabitation de leurs applications informatiques, qui aujourd'hui ne cessent de se télescoper de manière anarchique.

C'est dans le respect de ces impératifs que l'URML Ile-de-France poursuivra son engagement aux côtés des professionnels de santé libéraux pour favoriser l'échange et le partage des données médicales, gages d'une meilleure qualité des soins pour le patient et d'un gain de temps médical pour le professionnel de santé.

Dr Michel ROUEFF, président de l'URML Ile-de-France – Tél. : 06 20 80 73 67

Dr Frédéric PRUDHOMME, vice-président de l'URML Ile-de-France et président de l'ARDOC Tél. : 06 73 92 48 27

Contact presse : Sylvie Courboulay T : 01 40 64 56 91 - mail : sylvie.courboulay@urml-rg